

Maltraitance

LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES CONSISTE EN UN ACTE UNIQUE OU RÉPÉTÉ, OU EN L'ABSENCE D'INTERVENTION APPROPRIÉE, DANS LE CADRE D'UNE RELATION CENSÉE ÊTRE UNE RELATION DE CONFIANCE, QUI ENTRAÎNE DES BLESSURES OU UNE DÉTRESSE MORALE POUR LA PERSONNE ÂGÉE QUI EN EST VICTIME.

Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?
Le mieux, c'est
d'en parler !



www.allo119.gouv.fr

LA MALTRAITANCE DE L'ENFANT COMPREND TOUTES LES FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS PHYSIQUES ET/OU PSYCHOAFFECTIFS, DE SÉVICES SEXUELS, DE NÉGLIGENCE, D'EXPLOITATION COMMERCIALE OU AUTRE, ENTRAÎNANT UN PRÉJUDICE RÉEL OU POTENTIEL POUR LA SANTÉ DE L'ENFANT, SA SURVIE, SON DÉVELOPPEMENT OU SA DIGNITÉ, DANS UN CONTEXTE D'UNE RELATION DE RESPONSABILITÉ, DE CONFIANCE, OU DE POUVOIR.

Ce type de violence constitue une violation des droits de l'homme et recouvre les violences physiques, sexuelles, psychologiques ou morales; les violences matérielles et financières; l'abandon; la négligence; l'atteinte grave à la dignité ainsi que le manque de respect (Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé).

Les solutions et enjeux de la maltraitance sont divers car les formes de la maltraitance sont multiples. Il faut également prendre en compte qu'elle sévit auprès de catégories de personnes différentes.

Si l'on assimile généralement ces personnes sous la notion de personnes fragiles, il faut néanmoins prendre en compte que la maltraitance n'est pas tout à fait la même pour une personne âgée, pour une personne handicapée ou pour un enfant.

Ces différentes formes auprès de différents publics ont des causes, des enjeux et des solutions différentes, ce qui fait du champ de la maltraitance un milieu complexe.

Néanmoins, il est tenu pour acquis de discerner trois grandes catégories de maltraitance, la maltraitance physique, la maltraitance psychologique et la maltraitance financière. Elles couvrent l'ensemble des publics même si certaines appartiennent davantage à un public qu'à un autre, ainsi la maltraitance financière est ainsi plus menaçante chez les personnes âgées que chez les enfants.

La maltraitance à l'encontre d'un enfant désigne les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans. Elle s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. Parfois, on considère aussi comme une forme de maltraitance le fait d'exposer l'enfant au spectacle de violences entre partenaires intimes (Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé).

Personnes âgées
personnes
handicapées



La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :

 **3977**

Des professionnels **vous écoutent,**
vous soutiennent, vous orientent.

